

COMPTE RENDU N°06

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 13 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 13 juillet à dix-sept heures, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Chapelle Moutils, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Nombre de membres en exercice : 50 (quorum à 26)

Présents : 36

Pouvoirs : 06

Votants : 42

Date de convocation : 9 juillet 2021

Présents :

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

JOUY SUR MORIN : Michaël ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEYRINCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Patrick PIOT, Michel MULLER, Dominique

BONNIVARD, Béatrice RIOLET, Christelle PLUVINET

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Dominique MERCIER

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Paul LEFEBVRE

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoit CARRE,

SABLONNIERES : Maurice DEMAISON*

SAINT BARTHELEMY : Nicolas ROCH*

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Marguerite LAFOND

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAUN

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Evelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE, Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, LA FERTE GAUCHER : Jonathan DELISLE,
LÉSCHEROLLES : Patrick ROBERT, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, REBAIS : Bleurette DECARSIN,
SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LE CORRE, SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE,
SAINT OUEN SUR MORIN : Gilles RENAULT

Pouvoirs : Camille DIQUAS donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michaël ROUSSEAU, Catherine ROBERT donne pouvoir à Patrick PIOT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Benoit CARRE, Suzanne CHARLON donne pouvoir à Benoit CARRE, Francis DELARUE donne pouvoir à Edith THEODOSE

Secrétaire de séance : Luc NEIRYNCK

Assistait : Caroline SAUGET, Directrice Générale des Services et Sandrine POMMIER, Directrice Financière.

Monsieur Jean-François DELESALLE, Président de la Communauté de Communes des 2 Morin, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Communautaire à 17h.

Ordre du jour unique :

Appel des membres présents, désignation d'un secrétaire de séance

URBANISME

1. Cession d'une maison d'habitation – Commune de Verdelot

Le Conseil désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance M. Luc NEIRYNCK, élu de JOUY SUR MORIN.

URBANISME

DELIBERATION

CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION – VERDELOT

CONSIDERANT que la Communauté de communes des 2 Morin était propriétaire à Verdelot, d'un terrain sis 10 route de la Vallée, d'une superficie de 5 690 m², référencé section E n°222,

CONSIDERANT qu'une division de ce terrain a été faite en deux lots et qu'il est proposé de céder le lot A d'une contenance de 2 675 m² comprenant une maison à usage d'habitation,

CONSIDERANT qu'il est proposé de vendre le lot A à Monsieur LAMY Alexandre et Madame LARBI Sabrina demeurant 4, rue des Tertres, 92 220 BAGNEUX, au prix de 260 000 € (y compris 11 000 € de frais d'agence),

CONSIDERANT que le lot A est constitué des parcelles E n°227-230 y compris un délaissé de terrain représentant une superficie de 100 m² (à prendre dans les parcelles E n°228p-229p),

VU l'estimation du bien par France Domaine en date du 29 mai 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le lot A aux acquéreurs susmentionnés, au prix de 260 000 € (y compris 11 000 € de frais d'agence).
- **AUTORISE** M. le Président ou M le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte notarié correspondant et tous actes relatifs à ce dossier.